

Interpellation

Quelle a été la stratégie de la police lors de l'arrestation massive du camping de la Bourdonnette ?

Dimanche après-midi 1^{er} juin 2003, j'ai, dans le cadre de l'accord passé entre le Conseil d'Etat, les forces de police et les représentants du « comité anti-G8 », accompli un travail d'observateur. Posté au « camping altermondialiste de la Bourdonnette », j'ai pu assister à l'interpellation d'environ 150 personnes qui ont été acheminées au centre de rétention du Mont-sur-Lausanne.

Ces personnes ont été encerclées par plus de cent policiers et maintenues pendant plus de cinq heures au soleil. Les 150 personnes interpellées lors de notre observation l'ont été, dans leur grande majorité, « manu militari » sous une tente où elles ont été fouillées, identifiées et ligotées (les mains dans le dos avec des liens en plastic dur). Les observateurs peuvent assurer que les forces de l'ordre ont emmené et procédé aux contrôles sans porter atteinte aux droits des personnes interpellées. En revanche, un certain nombre de questions se posent quant à la logistique et la stratégie de l'autorité policière.

J'ai donc l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Pour quelles raisons les policiers n'ont-ils pas laissé passer les trois observateurs dont les noms avaient été communiqués à l'avance par une personne de l'administration, lorsque nous sommes arrivés à proximité du « camping altermondialiste de la Bourdonnette » ? Y avait-il une volonté délibérée afin de pouvoir agir plus durement avant l'arrivée des observateurs (les témoignages des personnes présentes lors des premières interpellations semblent aller dans ce sens) ?
2. Pour quelles raisons les forces de l'ordre ont-elle maintenu près de 400 personnes en plein soleil pendant plusieurs heures sans leur fournir eau et nourriture ?
3. Pourquoi emmener environ 170 personnes au Mont alors qu'elles avaient déjà été identifiées sur le site du camping ?
4. Sachant que les forces de l'ordre ne pouvaient pas emporter plus d'une vingtaine de manifestants à la fois, en raison d'un parc de véhicules insuffisant, et que chaque aller retour durait environ trente minutes, pourquoi la police n'a-t-elle pas pu effectuer le contrôle permettant d'enregistrer l'identité des personnes dans une base de données sur le site du camping ? Pourquoi la police ne s'est-elle pas rendu compte qu'elle ne parviendrait pas au terme de cette mission avant plusieurs heures ?
5. Etait-il absolument nécessaire de ligoter (mains dans le dos) l'ensemble des personnes, y compris les volontaires, ayant été emportées au Mont et pourquoi ?
6. La police a interpellé, entre 17 heures et 17h50, bon nombre de volontaires qui ne désiraient pas attendre des heures avant leur interpellation. Un grand nombre de personnes sont donc allées de leur plein gré se faire ligoter, fouiller et identifier. A 17h50 la police est partie rapidement libérant près de 150 personnes, parmi lesquelles se trouvaient peut-être les véritables casseurs. Le Conseil d'Etat peut-il nous renseigner sur la stratégie manifestement incohérente qui a guidé les forces de l'ordre ?

Lausanne, le 3 juin 2003

Yves Ferrari